

Intervention de Stéphane FUSTEC

CESE-9 mars 2022

Bonjour, mesdames et messieurs, merci à Mme Puech qui, une fois de plus, nous apporte des éléments extrêmement importants et qui chassent parfois les idées reçues sur ce secteur des salariés, du particulier employeur et des emplois au domicile.

Je vais commencer par vous dire tout ce qui va bien et tout ce que l'on a construit au niveau du secteur pour vous faire après quelques suggestions sur ce qui constitue des freins à l'attractivité de ce métier d'assistant maternel ou de garde d'enfant à domicile.

Un petit focus sur le paysage paritaire qui est très intéressant puisque là où dans les branches professionnelles on se rencontre deux ou trois fois par an pour se dire tout le bien que l'on pense les uns des autres, dans ce secteur, on se rencontre trois fois par semaine. Ce sont des dizaines de réunions et ce n'est pas de la réunionite, c'est vraiment une construction paritaire extrêmement dynamique et surtout innovante.

Cela nous a permis en quelques années de porter des avancées sociales majeures *via* un cadre que je vais essayer de vous décrire.

Les avancées sociales majeures, c'est d'abord la santé au travail puisque les assistantes maternelles étaient exclues de ce droit pourtant essentiel. C'est désormais chose réglée puisqu'une loi a permis de les intégrer aux travaux que nous sommes en train de mener avec la mise en place de ce système de santé au travail, qui est un chantier colossal puisqu'il faut tout construire, répondre à des situations de multi emplois, à toutes les spécificités du secteur. On est obligé de les prendre en compte pour construire ce dispositif qui a déjà commencé en termes d'expérimentation et qui va se prolonger dans les années qui viennent pour être effectif le plus rapidement possible.

Une autre avancée importante, c'est la création d'une indemnité de départ volontaire à la retraite qui est désormais un droit social attaché aux salariés et non plus au contrat de travail. C'est l'ancienneté secteur qui est prise en compte et non l'ancienneté du contrat de travail, c'est ce qu'on appelle dans mon organisation la sécurité sociale professionnelle.

On a créé une plateforme dédiée à ces salariés pour leur permettre d'avoir accès aux activités sociales et culturelles et on a également réformé la prévoyance et la formation professionnelle autour d'une association paritaire qui va permettre de mutualiser et de rendre effectifs les droits des salariés sur les points que je viens de vous développer. Je pense que l'on ira plus loin au fil du temps.

Cette construction paritaire est très innovante dans la mesure où elle permet à l'association paritaire de recueillir un mandat des particuliers employeurs et en cela de leur faciliter le quotidien. C'est l'association paritaire qui s'occupera d'organiser les visites médicales, de faciliter les départs en formation professionnelle. C'est une association paritaire facilitatrice, ce qui est un point extrêmement intéressant.

Comme Isabelle Puech vous l'a indiqué, une autre avancée majeure est une nouvelle convention collective applicable depuis le 1^{er} janvier dernier, qui apporte de nombreuses avancées pour les conditions de travail et pour l'exécution du contrat de travail des assistantes maternelles.

Vous allez me dire que le paysage est formidable, mais pourtant on assiste bien à une érosion accélérée, comme le souligne le Premier ministre dans sa lettre de saisine, du nombre d'assistantes maternelles.

Isabelle Puech a évoqué quelques raisons démographiques mais je crois que l'on est aujourd'hui confronté à une problématique d'attractivité importante. Si j'ose dire, les partenaires sociaux du secteur ont fait le *job* parce que les avancées sociales innovantes sont extrêmement importantes mais nous sommes confrontés à certains blocages.

Le premier blocage, ce sont les conditions d'attribution du complément de mode de garde qui sont aujourd'hui plafonnées à cinq SMIC pour une journée d'accueil de huit heures. Cela constitue un plafond de verre qui nous empêche d'avancer sur des points importants qui pourraient renforcer l'attractivité du secteur. **Je parle tout d'abord bien sûr du salaire conventionnel. Cela nous empêche également d'avancer sur la réduction du temps de travail, l'idée n'étant pas de demander à ce que les assistantes maternelles travaillent moins mais que les heures supplémentaires effectuées leur apportent un complément de rémunération qui est très attendu.**

Ce n'est pas une petite mesure que de réformer les conditions d'attribution du complément de mode de garde. Mon organisation a lancé une grande enquête sur les métiers du lien et du soin. Elle n'est pas terminée. Nous avons travaillé avec des sociologues et des économistes.

Assurer l'égalité professionnelle notamment dans les métiers à forte prédominance féminine, cela a un coût, et les économistes qui ont travaillé sur cette enquête, au cours de la première restitution qui a eu lieu il y a quelques jours, l'ont chiffré entre 1 et 3 milliards d'euros par an. Cela peut paraître considérable. Néanmoins, j'ai entendu la réflexion de M. Cyrulnik tout à l'heure, je crois que c'est un investissement socialement incontournable.

Cette réforme du CMG est donc un point important qui pourrait nous permettre de renforcer l'attractivité. Il y a urgence, Mme Puech vous a fait part du nombre de départs en retraite dans les cinq années à venir. Les solutions à apporter sont immédiates

parce qu'il y a toujours un temps de latence entre la mise en œuvre de mesures qui rendent la profession plus attractive et leurs répercussions.

Un autre point, c'est de nous permettre, nous, partenaires sociaux, de développer l'alternance et de régler le problème du différentiel du reste à charge selon les modes d'accueil, qui accentue les difficultés.

D'ailleurs, Mme Puech a bien rappelé le pourcentage consacré en termes de financement public pour l'accueil individuel alors qu'il s'agit aujourd'hui du premier mode d'accueil.

En tout cas, je tenais à vous dire que ce gros travail qui a été fait par le secteur pour rendre nos métiers attractifs et modernes doit absolument être complété par une politique publique extrêmement dynamique sur la question de l'accueil de la petite enfance.

Je vous remercie.